

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **lundi 24 avril 2017**, à **19 h**, au lieu habituel des sessions, 850, rue Principale, à Saint-Ambroise-de-Kildare, à laquelle étaient présents :

Le maire, monsieur François Desrochers.

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Gilles Perreault	District numéro 1
Michel Dupuis	District numéro 3
Pierre Sicard	District numéro 4
Jocelyn Beauséjour	District numéro 5
Jean Lemieux	District numéro 6

Était également présente :

Madame Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière

Était absente pour motif justifié :

Madame Audrey Robert District numéro 2

1. Législation

1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Monsieur le Maire amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

1.2. Lecture de l'avis de convocation et du rapport de signification

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et du rapport certifiant que l'avis spécial a été remis en main propre à chacun des membres du conseil le 19 avril 2017 et qu'en vertu de l'article 156 du *Code municipal*, chacun a signé le formulaire attestant que l'avis leur avait été signifié.

1.3. Adoption de l'ordre du jour

9704-04-2017

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Gilles Perreault,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté.

1. Législation

- 1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum
- 1.2. Lecture de l'avis de convocation et du rapport de signification
- 1.3. Adoption de l'ordre du jour
- 1.4. Période de questions

2. Administration

- 2.1. Avis de motion – Règlement d'emprunt 739-2017, pour la conception, la fabrication et l'installation des enseignes de la municipalité
- 2.2. Modification de l'horaire de travail de la technicienne en loisirs et communications
- 2.3. Modification de l'horaire de travail de la secrétaire au greffe
- 2.4. Journaliers saisonniers à la voirie – Embauche
- 2.5. Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) – Demande de subvention

1.4. Période de questions

M. François Desrochers, maire, répond aux questions des citoyennes et citoyens.

2. Administration

2.1. Avis de motion – Règlement d'emprunt 739-2017, pour la conception, la fabrication et l'installation des enseignes de la municipalité

9705-04-2017

M. Pierre Sicard, conseiller du district n° 4, donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une prochaine séance, le règlement d'emprunt 739-2017, pour la conception, la fabrication et l'installation des enseignes de la municipalité.

2.2. Modification de l'horaire de travail de la technicienne en loisirs et communication

9706-04-2017

ATTENDU le nombre de projets en cours dans la municipalité;

ATTENDU QUE certains employés se voient attribuer une nouvelle charge de travail en lien avec ces projets;

ATTENDU la disponibilité de la technicienne en loisirs et communications ainsi que sa volonté d'augmenter le nombre d'heures travaillées par semaine;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Pierre Sicard,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De modifier l'horaire de travail de la technicienne en loisirs et communications en y ajoutant 10,5 heures par semaine, pour un total de 25,5 heures, et ce, jusqu'à la fin prévue des travaux, aux environs du 15 octobre 2017;
- 3- D'autoriser M^{me} Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière, à modifier l'entente en ce sens;

- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit déposée au dossier employé des archives de la Municipalité et remise à M^{me} Mélanie Malo.

2.3. Modification de l'horaire de travail de la secrétaire au greffe

9707-04-2017

ATTENDU le nombre de projets en cours dans la municipalité;

ATTENDU QUE la direction générale a besoin de soutien clérical;

ATTENDU la disponibilité de la secrétaire au greffe ainsi que sa volonté d'augmenter le nombre d'heures travaillées par semaine;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jocelyn Beauséjour,
Appuyée par M. Gilles Perreault,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De modifier l'horaire de travail de la secrétaire au greffe en y ajoutant 3 heures par semaine, pour un total de 35 heures, et ce, de façon permanente, à partir du 1^{er} mai 2017;
- 3- D'autoriser M^{me} Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière, à modifier l'entente en ce sens;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit déposée au dossier employé des archives de la Municipalité et remise à M^{me} Isabelle Dufresne.

2.4. Journaliers saisonniers à la voirie – Embauche

9708-04-2017

ATTENDU les candidatures reçues suite à l'offre d'emploi publiée sur les sites du Québec municipal, d'Emploi Québec, du Réseau d'information municipale du Québec (RIMQ) et de la Municipalité;

ATTENDU les entrevues réalisées avec les candidats sélectionnés;

ATTENDU QUE l'entrée en poste est prévue pour le 1^{er} mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Pierre Sicard,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare embauche M. Antoine Savignac et M. Daniel Miller, à temps plein, aux postes de journaliers saisonniers à la voirie de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;

- 3- Que cette embauche soit conclue en vertu des ententes convenues entre les parties;
- 4- D'autoriser M^{me} Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit déposée aux dossiers employés des archives de la Municipalité et remise à M. Antoine Savignac et M. Daniel Miller.

2.5. Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) – Demande de subvention

9709-04-2017

ATTENDU la demande de subvention de l'AFEAS, datée du 4 avril 2017;

ATTENDU QUE le congrès régional des AFEAS de Lanaudière se tient, pour une première fois, à Saint-Ambroise-de-Kildare;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jocelyn Beauséjour,
Appuyée par M. Pierre Sicard,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer une subvention de 150 \$ à l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) de Saint-Ambroise-de-Kildare, pour la tenue de leur congrès régional;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Dons et subventions » (02-19000-970).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

Sur ce, la séance est levée à 19 h 15.

François Desrochers
Maire

Patricia Labby
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, François Desrochers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.